** L'association ne collecte pas ce document qui est à l'usage exclusif et confidentiel du licencié*

# QUESTIONNAIRE* RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR ET MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE

***Avertissement : Ce questionnaire est rempli sous votre seule et entière responsabilité, il doit donc être correctement complété.***

***Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire.***

| **Répondez aux questions suivantes :** | **OUI** | **NON** |
|---|---|---|
| Quelqu'un dans votre famille est-il décédé subitement avant l'age de 50 ans d'une cause cardiaque ou inexpliquée ? | ☐ | ☐ |
| Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations (le cœur bat trop vite ou irrégulièrement), un malaise ? | ☐ | ☐ |
| Avez-vous eu un épisode de respiration difficile ? | ☐ | ☐ |
| Avez-vous eu une perte de connaissance, des convulsions, des difficultés à la marche, des troubles de l'équilibre ? | ☐ | ☐ |
| Cette année avez-vous arrêté le sport à cause d'un problème et/ou d'une opération et/ou d'une hospitalisation pendant un mois ou plus ? | ☐ | ☐ |
| Vous sentez vous fatigué, et/ou avez-vous perdu l'appétit et/ou avez-vous beaucoup maigri et/pi avez-vous beaucoup grossi ? | ☐ | ☐ |
| Avez-vous cette année, débuté un traitement régulier prescrit par le médecin (hors contraception) ? | ☐ | ☐ |
| Avez-vous eu une/des fractures, une luxation ou une tendinite ces trois derniers mois ? | ☐ | ☐ |
| Avez-vous un doute sur vos réponses et pensez vous avoir besoin d'un avis médical pour débuter ou poursuivre la pratique du tir à l'arc ? | ☐ | ☐ |

**<u>Si vous avez répondu NON à toutes les questions :</u>**
Vous pouvez demander l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive pour la pratique du tir à l'arc.

**<u>Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :</u>**
Consulter votre médecin puis, demandez-lui un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc.